**Date d'édition :** 07/03/2023



# Référentiel de Paye



# 200168 Indemnités aux régisseurs d'avances

# 1. Identification

200168
IND. MANIEMENT DE FONDS
0168
Indemnités aux régisseurs d'avances
200168
INTER - Interministériel
Indemnitaire
23/07/1992
01/08/2019

## **Documentation Pissarho**

https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/200168\_INTER\_IND.\_RESPONS.\_REGISSEUR..pdf https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/EL\_22\_mvt\_22.XLSX

Commentaire	

# 2. Références juridiques

	 NOR
Décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics	CPAE1819057D
Arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs (dispositions réglementaires issues d'arrêtés : ministère de l'économie, des finances et de l'industrie)	ECOZ0100005A
Arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents	BUDR9304137A

# 3. Conditions d'attribution

# 3.1 Populations

# 3.1.1 Populations éligibles

**Date d'édition:** 07/03/2023

N - Contractuel de droit public	
Ouvrier d'état	
S - Stagiaire	
T - Titulaire	

# 3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Néant

# 3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Néant

# 3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Responsable de régie d'avances et/ou de recettes

# 3.5 Autres conditions

Néant

#### 3.6 Conditions d'exclusion

Néant

# 4. Incompatibilités

Code BJ	Libellé BJ	Entité porteuse de l'incompatiblité	Incompatibilité	Type et N° texte	NOR
201793	I.F.S.E.	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Décret 2014-513	RDFF1328976D

#### Commentaire

Cette indemnité est incompatible avec les indemnités 201794 (COMPLEMENT INDEMNITAIRE) et 201829 (GARANTIE INDEMNITAIRE) au même titre que 201793 (I.F.S.E.)

# 5. Modalités de liquidation

# 1 - IND RÉGISSEURS D'AVANCES

### 5.1 Expression métier

- Le montant annuel de l'indemnité de responsabilité est fixé d'après un barème progressif en fonction :
   pour les régisseurs d'avances au montant maximum de l'avance pouvant être consentie
   pour les régisseurs de recettes au montant moyen des recettes encaissées mensuellement
   pour les régisseurs d'avance et de recettes au montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées

# Tableau barème

Montant max de l'avance et/ou montant moyen de recettes	Montant annnuel en Euros	
jusqu'à 3000	110	
de 3 000 à 4 600	120	
de 4601 à 7 600	140	
de 7 601 à 12 200	160	
de 12 201 à 18 000	200	
de 18 001 à 38 000	320	
de 38 001 à 53 000	410	
de 53 001 à 76 000	550	
de 76 001 à 150 000	640	
de 150 001 à 300 000	690	
de 300 001 à 760 000	820	
de 760 001 à 1 500 000	1050	
au delà de 1 500 000	465 par tranche de 1 500 000	

# 5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Contrôle sur Plafond	La valeur maximale d'avances ou recettes est de 1 050 et de 46 par tranche de 1 500 000 du montant avance ou recette

**Date d'édition :** 07/03/2023

#### 5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Mensuelle	

## 5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

# 5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

#### 6. PAY

#### 6.1 Information PAY: NEANT

#### 6.2 Description du mouvement

Indemnité versée par mouvement 22. Les rappels au-delà de 35 mois sont à codifier par mouvement 20 dans la limite des presciptions en viqueur

Code indemnité	N°ordre	Date d'effet	Code paiement	Code taux	Donnée A	Donnée B	Type paiement
0168	00	JJMMAA	1 ou 2	Voir liste des codes taux	9999	0010000	1
Indemnité de maniement des fonds allouée aux régisseurs	A titre indicatif		1 Payer 2 Ne pas payer				Elément permanent

# Commentaires

```
Liste des codes Taux:
001 : Taux annuel mt max régie jusqu'à 2440 €
002 : Taux annuel mt max régie 2441 à 3000 €
003 : Taux annuel mt max régie 3001 à 4600 €
004 : Taux annuel mt max régie 7601 à 12200 €
005 : Taux annuel mt max régie 7601 à 12200 €
006 : Taux annuel mt max régie 1201 à 18000 €
007 : Taux annuel mt max régie 13001 à 38000 €
008 : Taux annuel mt max régie 38001 à 53000 €
009 : Taux annuel mt max régie 53001 à 76000 €
010 : Taux annuel mt max régie 7601 à 150000 €
011 : Taux annuel mt max régie 30001 à 76000 €
011 : Taux annuel mt max régie 76001 à 150000 €
011 : Taux annuel mt max régie 30001 à 300 K€
013 : Taux annuel mt max régie 30001 à 760 K€
014 : Taux annuel mt max régie 300001 à 760 K€
015 : Taux annuel mt max régie 300001 à 760 K€
016 : Taux annuel mt max régie 300001 à 7,5 M€
017 : Taux annuel mt max régie 4500001 à 4,5 M€
018 : Taux annuel mt max régie 4500001 à 7,5 M€
019 : Taux annuel mt max régie 4500001 à 1,5 M€
019 : Taux annuel mt max régie 3000001 à 1,5 M€
019 : Taux annuel mt max régie 1500001 à 10,5 M€
019 : Taux annuel mt max régie 300001 à 10,5 M€
020 : Taux annuel mt régie 1500001 à 15,0 M€
021 : Taux annuel mt régie 1500001 à 15,0 M€
022 : Taux annuel mt régie 1500001 à 15,0 M€
023 : Taux annuel mt régie 1500001 à 16,5 M€
024 : Taux annuel mt régie 1500001 à 16,5 M€
025 : Taux annuel mt régie 1500001 à 16,5 M€
026 : Taux annuel mt régie 1500001 à 16,5 M€
027 : Taux annuel mt régie 1500001 à 16,5 M€
028 : Taux annuel mt régie 1500001 à 16,5 M€
029 : Taux annuel mt régie 1500001 à 16,5 M€
020 : Taux annuel mt régie 1500001 à 16,5 M€
```

#### 6.3 Autres informations

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Oui
Elément soumis à précompte Jour de carence	Oui
Elément saisissable	Oui